

CHAMPIONNATS DU MONDE DE CROSS-COUNTRY DE L'IAAF

BYDGOSZCZ 2013



MANUEL DES EQUIPES



PARTENAIRES OFFICIELS DE L'IAAF



SOMMAIRE

- 1 **INFORMATIONS GENERALES**
 - 1.1. Conseil de l'IAAF et Officiels Internationaux
 - 1.2. Comité d'Organisation Local
 - 1.3. Pologne et Bydgoszcz
 - 1.4. Programme Général
- 2 **VOYAGE A BYDGOSZCZ**
 - 2.1. Aéroports officiels et informations sur l'arrivée
 - 2.2. Visas
 - 2.3. Assurance
- 3 **ACCREDITATION**
 - 3.1. Centre d'accréditation
 - 3.2. Procédures d'accréditation et paiements
 - 3.3. Quota et aide financière
 - 3.4. Arrivées en dehors des horaires d'Accréditation
 - 3.5. Carte d'accréditation
- 4 **HEBERGEMENT**
 - 4.1. Hôtels des Équipes
 - 4.2. Coûts
 - 4.3. Check-in
 - 4.4. Services aux hôtels des équipes
 - 4.5. Repas
- 5 **TRANSPORT**
- 6 **CENTRES D'INFORMATION**
 - 6.1. Centre d'Information Technique (CIT/TIC)
 - 6.2. Centres d'Information de la Compétition (CIC/CID)
 - 6.3. Bureaux du Département des Compétitions de l'IAAF
- 7 **PARCOURS ET INSTALLATIONS**
 - 7.1. Parcours
 - 7.2. Zone de départ / arrivée
 - 7.3. Entraînement
- 8 **ENGAGEMENTS ET CONFIRMATIONS DEFINITIVES**
 - 8.1. Règles d'Engagement
 - 8.2. Engagements Définitifs
 - 8.3. Confirmations Définitives
 - 8.4. Accord et Adhésion de l'Athlète
- 9 **PROCEDURES DE COMPETITION**
 - 9.1. Inspection du Parcours
 - 9.2. Réunion Technique
 - 9.3. Questions Ecrites
 - 9.4. Horaire
 - 9.5. Dossards
 - 9.6. Tenue de Compétition des Athlètes

- 9.7. Chambre d'Appel – Procédures
- 9.8. Alignement pour le Départ
- 9.9. Les Commandements du Starter
- 9.10. Chronométrage
- 9.11. Procédures de Post-Compétition
- 9.12. Classement et ex aequo
- 9.13. Cérémonies de Remise des Médailles
- 9.14. Réclamations et Appels
- 9.15. Primes de Compétition
- 10 SERVICES MEDICAUX
 - 10.1. Généralités
 - 10.2. Appels d'Urgence
 - 10.3. Services Médicaux aux Hôtels des Equipes
 - 10.4. Services Médicaux sur le Parcours
 - 10.5. Procédures en cas de blessure ou de maladie
 - 10.6. Hôpitaux Associés
 - 10.7. Autres Informations
- 11 CONTROLE ANTI-DOPAGE
- 12 DEPARTS
- ANNEXES ET PLANS
 - A Quota
 - B Informations sur les Visas
 - C Plan du Site de la Compétition
 - D Plan du Parcours et Dénivelé
 - E Formulaire d'Accord et d'Adhésion
 - F Tableau des Officiels des Equipes

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1 Conseil de l'IAAF et Officiels Internationaux

Conseil de l'IAAF

Président:	Lamine DIACK (SEN)
Premier Vice-Président:	Robert HERSH (USA)
Vice-Présidents:	Dahlan Jumaan AL HAMAD (QAT) Sergey BUBKA (UKR) Sebastian COE (GBR)
Trésorier Honoraire:	Valentin V.BALAKHNICHEV (RUS)
Représentants Continentaux:	Geoff GARDNER (NFI) Roberto GESTA DE MELO (BRA) Hamad KALKABA MALBOUM (CMR) Suresh KALMADI, M.P. (IND) Neville McCOOK (JAM) Hansjörg WIRZ (SUI)
Membres du Conseil:	Ahmed AL KAMALI (UAE) Bernard AMSALEM (FRA) Sylvia BARLAG (NED) Pauline DAVIS-THOMPSON (BAH) Helmut DIGEL (GER) Nawal EL MOUTAWAKEL (MAR) Frank FREDERICKS (NAM) Abby HOFFMAN (CAN) Alberto JUANTORENA DANGER (CUB) Isaiah KIPLAGAT (KEN) Jose Maria ODRIOZOLA (ESP) Jung-Ki PARK (KOR) Anna RICCARDI (ITA) Irena SZEWINSKA (POL) Katsuyuki TANAKA (JPN)
Secrétaire Général:	Essar GABRIEL (FRA)

Délégués et Officiels internationaux

Organisation :	Anna RICCARDI (ITA)
Technique:	Carlos CARDOSO (POR)
Jury d'Appel:	David OKEYO (KEN) Hansjörg WIRZ (SUI) Anne LORD (AUS)
Médical / Anti-Dopage:	Giuseppe FISCHETTO (ITA)
Presse:	Anna LEGNANI (ITA)
Télévision:	Ernest OBENG (GBR)
ICRO	Luis Miguel LANDA (ESP)

1.2 Comité d'Organisation Local

IAAF World Cross Country Championships, Bydgoszcz 2013

ul. Gdańska 163

85-613 Bydgoszcz, Poland

Tél.: +48 52 360 82 90

Fax: +48 52 341 71 76

e-mail: office@wxc2013.bydgoszcz.pl

Site: <http://wxc2013.bydgoszcz.pl>

Directeur Général	Krzysztof WOLSZTYNSKI
Directeur des Opérations	Paulina RYBAK
Directeur de la Compétition	Wiesław CZAPIEWSKI
Hébergement	Magdalena JASINKA
Transport	Michał SWINIAREK
Média	Maciej LOPATTO
Télévision	Marcin GRZYBOWSKI
Protocole	Blazej STAWIARSKI

1.3 Pologne et Bydgoszcz

Information Générale

Population :	38 millions
Bydgoszcz:	363 000 habitants
Langue:	Polonais
Devise:	Złoty
Fuseau horaire (en mars):	GMT + 1
Altitude de Bydgoszcz:	60m
Heures d'ouverture usuelles:	10:00 – 18:00
Poste / Banques	08:00 – 18:00
Electricité:	220v
Téléphones portables:	GSM
Eau du robinet à Bydgoszcz:	Potable mais déconseillée
Climat à Bydgoszcz (mars):	Température moyenne autour des 5° Celsius

Quelques phrases utiles en polonais

Français	Polonais
Oui	Tak
Non	Nie
Bonjour	Dzień dobry
Bonsoir	Dobry wieczór
Bonne nuit	Dobranoc
Au revoir	Do widzenia
S'il vous plaît	Proszę
Merci	Dziękuję
Excusez-moi	Przepraszam
Parlez-vous anglais ?	Czy mówisz po angielsku
Je ne parle pas polonais	Nie mówię po polsku
Je ne comprends pas	Nie rozumiem

1.4 Programme Général

Vendredi 22 mars Arrivées et Accréditation

Samedi 23 mars 12h00 Conférence de Presse IAAF – Palace Hotel Myślęcinek Par
14h30 Inspection du Parcours – Myślęcinek Park
16h00 Réunion Technique – Palace Hotel Myślęcinek Park
19h00 Dîner IAAF / COL (sur Invitation) - Karczma Rzym

Dimanche 24 mars 11h30 Cérémonie d'Ouverture
12h00 Championnats du Monde de Cross de l'IAAF
19h00 Banquet Final– Opéra Nova

Lundi 25 mars Départs

1.4.1 Cérémonie d'Ouverture

La Cérémonie d'Ouverture se déroulera le dimanche à 11h30, au Myślęcinek Park, juste avant le départ de la course junior dames. Le protocole de l'IAAF sera suivi tout au long de la Cérémonie. De plus amples informations relatives à la Cérémonie seront données lors de la Réunion Technique ; il ne sera pas demandé aux équipes de prendre part à la parade.

2. VOYAGE A BYDGOSZCZ

2.1 Aéroports Officiels et Arrivées

Trois aéroports d'arrivée sont possibles:

- Bydgoszcz, BZG
- Gdansk, GDN (environ 180km)
- Poznań, POZ (environ 130km)

Des comptoirs d'accueil seront installés aux 3 aéroports officiels.

Il est aussi possible d'arriver en train car Bydgoszcz est un important carrefour ferroviaire offrant des correspondances vers toutes les plus grandes villes de Pologne. Pour ceux qui souhaiteraient venir en voiture ou en bus, les accès principaux à Bydgoszcz sont les routes nationales 5, 10, 25 et 80.

D'après la période officielle, l'arrivée en Pologne devra être le vendredi 22 mars et le départ sera le lundi 25 mars. Le COL organisera des transferts en bus vers le lieu d'hébergement à Bydgoszcz en fonction de l'heure d'arrivée / départ et de l'aéroport. Pour les équipes souhaitant arriver avant le 22 mars ou repartir après le 25 mars, il est important d'en informer le COL à l'avance afin que des dispositions puissent être prises à cet effet.

2.2 Visas

2.2.1 Informations Générales sur les Visas

Les participants ayant besoin d'un visa pour entrer en Pologne (voir listes en Annexe) doivent l'obtenir avant leur arrivée en Pologne auprès d'une Ambassade ou Consulat Polonais de leur pays.

Si vous avez besoin d'un visa, veuillez compléter le Formulaire de Demande d'Invitation du COL (en Annexe) et renvoyez-le au Comité d'Organisation Local. Vous recevrez une Lettre d'Invitation dont vous aurez besoin pour la demande de visa.

Si vous ne possédez pas de représentation diplomatique polonaise sur votre territoire, vous devrez déposer votre demande auprès du Consulat Polonais d'un pays voisin (voir Annexe). Dans tous les cas, veuillez contacter le service visas du COL dans les plus brefs délais en copiant le Département des Compétitions de l'IAAF par email (events@iaaf.org) or pour fax (+ 377 93 50 32 63).

Bureau Visas du COL

Email: visas@wxc2013.bydgoszcz.pl

Tel: + 48 52 36 08 290

Fax: + 48 52 34 17 176

La Pologne fait partie de la zone Schengen veuillez noter que, en de manière générale, toute demande de visa Schengen doit être déposée au moins 3 semaines avant le départ.

2.3 Assurance

Toutes les Fédérations Membres doivent souscrire leur propre assurance pour couvrir toute maladie ou blessure de tout membre de leur délégation pendant le voyage aller-retour et pendant la compétition elle-même. En 2013, l'IAAF essaiera de renégocier la couverture des frais médicaux d'urgence avec sa compagnie d'assurance pendant le voyage et le séjour à l'étranger pour tous les athlètes et officiels engagés. De plus amples informations seront disponibles dans une Circulaire à diffuser courant janvier/février 2013.

3. ACCREDITATION

3.1 Centre d'Accréditation

Le Centre d'Accréditation des Equipes sera situé à l'Hôtel City (un des hôtels des équipes). Les dates d'ouverture et les horaires seront les suivants:

- 21 mars 15h00 – 19h00
- 22 mars 09h00 – 12h30 14h00 – 20h00
- 23 mars 08h30 – 12h30

3.2 Procédures d'Accréditation et Paiements

Chef de Délégation

Le Chef de Délégation devra se rendre aux bureaux du COL / IAAF du centre d'accréditation, avant de récupérer les cartes d'accréditation, afin d'effectuer les formalités suivantes :

- Vérification de la tenue de compétition des athlètes
- Formulaire d'Accord et d'Adhésion des Athlètes
- Facture d'hébergement
- Remboursement des voyages et bureau financier de l'IAAF
- Confirmation Définitive des athlètes engagés et copies des passeports (pour les athlètes juniors).

Le Chef de Délégation devra s'acquitter des obligations financières et régler tout paiement dû (pour les membres de l'équipe hors quota, chambres individuelles, jours supplémentaires, etc.) avant de recevoir ses cartes d'accréditation, qui ne seront délivrées que sur présentation d'un document confirmant que ces formalités ont bien été effectuées.

Athlètes & Officiels d'Equipes

Tous les athlètes et officiels d'équipe pourront effectuer leur check-in à leur arrivée dans leur hôtel respectif selon les informations fournies dans les Engagements Définitifs.

N.B : afin d'écourter les procédures et d'éviter les retards, il est fortement conseillé de transmettre la liste de la répartition par chambre à l'avance, avant l'arrivée.

3.3 Quota et Aide Financière

3.3.1 Quota

Les Quotas sont en Annexe.

3.3.2 Voyage

Pour les athlètes du quota, l'IAAF offrira 50% d'un billet en classe économique du siège de la Fédération Membre à l'un des aéroports officiels (100% d'un billet en classe économique pour les Champions Continentaux – voir Annexe pour les détails). Le coût du billet doit être approuvé par l'IAAF avant tout remboursement.

Les Fédérations Membres doivent soumettre le prix de leur billet avec leurs Engagements Préliminaires, pas plus tard que le 24 janvier 2013.

3.3.3 Hébergement

Pour les athlètes du quota hébergés avec leur équipe dans les hôtels officiels, le COL offre l'hébergement en chambres twin (2 lits) pendant la période subventionnée soit un

séjour de 3 nuits (arrivée vendredi 22 mars, départ lundi 25 mars). Il sera facturé un supplément aux athlètes du quota hébergés en chambre individuelle (voir tarifs plus bas). L'hébergement des athlètes hors quota, des officiels subventionnés et non subventionnés (voir tableau en Annexe), et tout hébergement en dehors de la période officielle, sera à la charge de la Fédération Membre concernée.

3.3.4 Remboursements

Les remboursements se feront par virement bancaire après la compétition. Si une Fédération Membre souhaite exceptionnellement être remboursée en espèces ou cheque sur place, le Président ou le Secrétaire Générale de la Fédération devra envoyer une requête à l'IAAF avant le 11 mars 2013 en motivant sa demande et en indiquant le nom de la personne autorisée à recevoir le remboursement. Il appartiendra à l'IAAF de décider si cela est possible ou non.

Si un athlète ayant bénéficié d'une assistance financière de l'IAAF/COL se trouve sur place mais ne participe pas, l'IAAF et le COL sont en droit d'exiger le remboursement des sommes versées au titre d'assistance financière au voyage et à l'hébergement.

3.4 Arrivées en dehors des Horaires d'Accréditation

Les Délégations arrivant avant le 22 mars seront accueillies et gérées au cas par cas. Il est néanmoins nécessaire d'en informer le COL afin qu'il puisse organiser l'accueil.

3.5 Carte d'Accréditation

La carte d'accréditation doit toujours être portée en évidence et éventuellement être présentée sur demande. Elle est personnelle et non-transférable. La perte ou le vol de la Carte d'accréditation doit immédiatement être signalé à un Centre d'Accréditation. Afin d'obtenir une nouvelle accréditation, le membre de l'équipe concerné doit se rendre au Centre d'Accréditation accompagné par son Chef de Délégation, avec une pièce d'identité permettant de l'identifier, pour en faire la demande personnellement.

4. HEBERGEMENT

4.1 Hôtels des Equipes

Le COL a prévu d'héberger tous les participants dans les quatre hôtels de standing similaire suivants:

City Hotel (également Centre d'Accréditation)	Hotel Brda
ul. 3 Maja 6 85-950 Bydgoszcz Tel: + 48 52 325 25 00 city@city-hotel.pl www.city-hotel.pl	ul. Dworcowa 94 85-010 Bydgoszcz Tel. + 48 52 58 50 100 repcja@hotelbrda.com.pl www.hotelbrda.com.pl
Sunny Mill Hotel	Zawisza Hotel (utilisé si nécessaire)
ul. Jagiellońska 96 85-027 Bydgoszcz Tel: + 48 52 56 13 100 hotel@sloneczny.eu http://www.sloneczny.eu/	Ul. Gdańska 163 85-915 Bydgoszcz Tel: + 48 52 58 80 900 hotel@zawisza.bydgoszcz.pl www.hotel-zawisza.pl

4.2 Coûts

Prix par personne par jour en pension complète (en USD)	Période Officielle du 22 au 25 mars (3 nuits)		Hors Période Officielle et officiels non-subventionnés	
Catégorie	Twin	Individuelle	Twin	Individuelle
Athlète du quota	Offert par le COL	USD 40	USD 100	USD 140
Athlètes hors quota et officiels subventionnés	USD 100	USD 140		

Toutes les réservations doivent être faites par le biais de l'IAAF via le Système d'Inscription en Ligne (<http://evententry.iaaf.org>). Les factures d'hébergement seront basées sur les informations (nombre de personnes et arrivée / départ) fournies avec les Engagements Définitifs, avec une tolérance de deux personnes.

Le règlement des coûts supplémentaires peut être fait:

- Par carte de crédit: Visa, Eurocard, Mastercard
- En espèces: USD, EUR ou Zlotys polonais (le taux de change sera fixé sur place).

4.3 Check-in

A leur arrivée, les membres de la délégation devront se rendre à la réception où, selon la *rooming list* envoyée au préalable, le check-in sera effectué et les clefs des chambres remises.

4.4 Services aux Hôtels des équipes

Des salles seront mises à la disposition des équipes pour la physiothérapie ainsi que pour les réunions.

4.5 Repas

Les repas seront servis dans les restaurants des hôtels respectifs. Athlètes et officiels des équipes seront admis au restaurant sur présentation de leur carte d'accréditation. Les horaires seront les suivants:

Petit déjeuner:	07h00 – 10h00 (de 06h00 à 11h30 le dimanche)
Déjeuner:	12h00 – 14h00
Dîner:	19h00 – 21h00

Le Banquet Final aura lieu le 24 mars à l'Opéra Nova à partir de 19h00. Le dîner sera servi, suivi de musique et d'une fête dansante. Aucun dîner ne sera servi aux hôtels des équipes ce soir-là.

5. TRANSPORT

Un service de transport sera organisé depuis et vers les aéroports, pour l'entraînement, pour la compétition et pour les fonctions sociales pour tous les athlètes et les officiels d'équipe. Une équipe sera responsable des transports et s'assurera que tout soit mis en œuvre pour que ce service réponde aux besoins des participants. Les bus et voitures seront identifiables grâce à des autocollants (Logo des Championnats). Une coordination quotidienne via les attachés d'équipes et les Centres d'Information des Championnats veillera à répercuter tout changement.

Le jour de la compétition, des navettes seront organisées depuis les hôtels des équipes jusqu'au site de la compétition selon un horaire qui sera affiché sur les panneaux d'information des hôtels.

Le vendredi 22 mars et le samedi 23 mars des navettes seront organisées pour l'entraînement selon un horaire qui sera affiché sur les panneaux d'information des hôtels. En cas d'arrivées hors période officielle, tout transport pour l'entraînement avant le 22 mars se fera sur la base de demandes individuelles.

Des transports spéciaux seront prévus pour les dîners officiels et les autres fonctions sociales ainsi que pour la réunion technique et le contrôle antidopage. Toutes les informations seront affichées sur les panneaux des hôtels

6. CENTRES D'INFORMATION

6.1 Centre d'information Technique (CIT / TIC)

Pendant la compétition, un bureau d'Information Technique sera installé sur le parcours. Il sera adjacent au vestiaire des équipes et s'occupera de toute demande relative à la compétition pendant les courses, y compris les réclamations et les appels. Un tableau d'affichage sera prévu pour les Listes de Départ, les résultats (partiels et définitifs), etc.

6.2 Centres d'Information de la Compétition (CIC / CID)

Chaque hôtel disposera d'un Centre d'Information de la Compétition. Les CIC seront notamment en charge de :

- Afficher sur le tableau concerné toutes les communications officielles adressées aux équipes, y compris les Listes de Départ, les Résultats, etc.
- La distribution de notifications et documents urgents adressés aux équipes. Il est de la responsabilité du Chef de Délégation de vérifier régulièrement s'il y a des informations à récupérer.
- Recevoir par écrit les questions pour la Réunion Technique (date limite 23 mars 12h00).
- La distribution d'informations sur l'hébergement, les repas, les transports et sur les Championnats en général.

6.3 Bureaux du Département des Compétitions de l'IAAF

Le personnel du Département des Compétitions de l'IAAF sera à Bydgoszcz pour assister le COL pendant la phase finale de préparation et le déroulement des Championnats ainsi que pour gérer la participation des équipes. Le personnel des Compétitions de l'IAAF pourra être contacté :

- 21-23 mars Centre d'Accréditation des Equipes
- 24 mars Chambre d'Appel à la zone de départ / arrivée ou via le CIT

7. PARCOURS ET INSTALLATIONS

7.1 Parcours

Le parcours se situe dans le Parc Myślęcinek en périphérie de Bydgoszcz. C'était également le cas pour l'édition 2010 des Championnats du Monde de Cross de l'IAAF mais, depuis, le circuit a été modifié afin de rendre le parcours plus technique (voir plan et dénivelé en annexe). Des collines plus hautes ont été incluses, ainsi que des obstacles naturels et moins de lignes droites. La course se fera dans le sens horaire.

Le parcours sera composé d'une boucle de 1 950m, combinée à un départ / arrivée en ligne droite, afin d'obtenir les distances approximatives suivantes pour les quatre courses:

Course	Nombre de tours	Longueur totale
Junior dames	3	6km
Junior messieurs	4	8km
Senior dames	4	8km
Senior messieurs	6	12km

Note: ceci remplace les informations et la carte envoyée avec la Circulaire IAAF M/22/12 du 2 Octobre 2012.

Echauffement

Une grande aire est située près du départ, elle servira de zone d'échauffement avant la compétition (voir en annexe). L'accès sera strictement limité aux membres des équipes.

7.2 Zone de départ / arrivée

Toutes les installations nécessaires seront situées entre la zone d'échauffement et le départ (voir carte en Annexe). L'ensemble est proche de l'arrêt de bus où les participants seront déposés. Après la course, et après avoir passé la zone mixte où ils devront rendre le transpondeur, les athlètes se dirigeront vers le vestiaire pour récupérer leurs effets.

7.3 Entraînement

Les entraînements se feront au Parc Myślęcinek, un transport sera organisé depuis les hôtels des équipes à partir du 22 mars.

8. ENGAGEMENTS ET CONFIRMATIONS DEFINITIVES

8.1 Règles d'Engagement

Chaque Fédération Membre peut engager un maximum de huit athlètes dans toutes les courses; mais seul un maximum de six athlètes sera autorisé à prendre le départ.

Les engagements individuels sont autorisés dans les quatre courses et les athlètes terminant leur course seront éligibles pour la prime individuelle correspondante (uniquement dans les courses seniors).

8.2 Engagements Définitifs

Le Système d'Engagement en Ligne de l'IAAF ouvrira le 11 février 2013 pour les Engagements Définitifs (<http://evententry.iaaf.org>). La date limite pour soumettre les Engagements est le 11 mars 2013 (minuit heure de Monaco).

Si vous rencontrez des difficultés pour réaliser vos Engagements en ligne, veuillez contacter le Département des Compétitions de l'IAAF pour toute assistance par email events@iaaf.org ou par téléphone au +377 93 108888.

8.3 Confirmations Définitives

Les équipes recevront les formulaires de Confirmation Définitive à leur arrivée à Bydgoszcz et les Chefs de Délégations, ou leurs représentants, devront confirmer les noms des athlètes engagés qui prendront réellement part à la compétition.

Les confirmations définitives pour toutes les épreuves devront être faites lors de la procédure d'accréditation au Centre d'Accréditation des Equipes.

8.4 Accord et Adhésion de l'Athlète

Comme stipulé dans la Circulaire M/24/09 du 29 juillet 2009, tout athlète prenant part à une Série Mondiale de l'Athlétisme de l'IAAF doit avoir rempli et signé une copie de l'Accord et l'Adhésion de l'Athlète conservé à l'IAAF. Tous les athlètes participant aux Championnats du Monde de Cross de l'IAAF doivent signer et remettre ce document, le plus tôt possible, et au plus tard à la date limite des Engagements Définitifs (11 mars 2013). Les Fédérations Membres doivent obligatoirement soumettre un formulaire pour chaque athlète engagé (par email athletes-agreement@iaaf.org ou fax +377 93503263). L'Accord et Adhésion de l'Athlète se trouve en Annexe.

La remise obligatoire de tous les formulaires sera vérifiée durant la procédure d'accréditation, tout formulaire manquant sera demandé.

Note : les Athlètes ayant déjà signés l'Accord et Adhésion en 2010-2011-2012 n'ont pas besoin de le renvoyer ou de le signer à nouveau.

9. PROCEDURES DE COMPETITION

9.1 Inspection du Parcours

Une visite guidée du parcours et des installations attenantes sera organisée le 23 mars à 14h30. Le point de rencontre sera sur la ligne de départ / arrivée.

9.2 Réunion Technique

La Réunion Technique se déroulera le 23 mars à 16h00 au "Palace Hotel" situé à côté du Parc Myślicinek. L'agenda suivra les directives de l'IAAF. Un maximum de deux représentants par Fédération sont invités à y assister.

9.3 Questions Ecrites

Toute question concernant les Championnats doit être rédigée par écrit (en anglais ou en français). Les réponses seront données au cours de la Réunion Technique. Les formulaires pour les questions seront distribués à l'arrivée au Centre d'Accréditation. Ces formulaires doivent être déposés aux Centres d'Information de la Compétition aux hôtels des équipes le 23 mars à 12h00 au plus tard. Aucune autre question ne sera acceptée pendant la Réunion Technique.

9.4 Horaire

L'horaire de Bydgoszcz 2013 a été approuvé par le Conseil de l'IAAF en mars 2012 comme suit:

Dimanche 24 mars

11h30 Cérémonie d'Ouverture

12h00 Course Junior - Dames

12h30 Course Junior - Messieurs

13h00 Cérémonie de Remise des Médailles Course Junior - Dames

13h15 Course Senior - Dames

13h55 Cérémonie de Remise des Médailles Course Junior - Messieurs

14h10 Course Senior - Messieurs

14h55 Cérémonie de Remise des Médailles Course Senior - Dames

15h05 Cérémonie de Remise des Médailles Course Senior - Dames

Tout changement d'horaire des courses ou des cérémonies sera communiqué au cours de la Réunion Technique.

9.5 Dossards

Les dossards seront distribués au cours de la procédure d'accréditation. Les dossards non retirés devront être récupérés à la Chambre d'Appel dimanche matin.

Tous les athlètes recevront 3 dossards, qui correspondront aux informations indiquées sur les listes de départ, comme suit :

- 2 dossards avec numéros.
- Un dossard avec le nom de l'athlète et le transpondeur, distribué à la Chambre d'Appel.

Chaque athlète doit porter deux (2) dossards pendant la compétition, celui avec le nom sur sa poitrine et celui avec le numéro dans son dos.

Les dossards doivent être portés conformément aux Règles de l'IAAF et ne pas être coupés, pliés ou cachés d'une quelconque façon. Le non-respect des Règles pourrait

entraîner une disqualification ou une sanction.

9.6 Tenue de Compétition des Athlètes

Tous les athlètes doivent revêtir l'uniforme national officiel approuvé par leur Délégation. La Règle IAAF 143.1 préconise l'utilisation de la même couleur pour l'avant et le dos des uniformes. Les uniformes seront vérifiés au Centre d'Accréditation.

Toute infraction à nos règlements pourrait entraîner une disqualification de l'athlète.

Les athlètes ne portant pas leur tenue nationale officielle devront se procurer une tenue réglementaire avant leur entrée dans la Chambre d'Appel.

Toute publicité figurant sur les tenues ou les sacs devra être conforme aux Réglementations IAAF. Nous vous informons que les Réglementations IAAF pour la Publicité en vigueur pour cette compétition stipulent que le logo de l'équipementier doit mesurer au maximum 30 cm² sur la tenue de compétition et 40 cm² au maximum sur les sweaters, maillots et vestes.

Le nom/logo d'un sponsor national peut éventuellement y figurer, à condition de respecter les dimensions mentionnées ci-dessus et de le substituer à l'un des logos de l'équipe nationale/Fédération Membre ou au drapeau sur le maillot /combinaison et que ce sponsor national ne soit pas en concurrence avec un sponsor de l'IAAF ou de l'événement.

Afin d'éviter de tels conflits, les Fédérations Membres devront demander et recevoir l'accord préalable de l'IAAF.

9.7 Chambre d'Appel - Procédures

La Chambre d'Appel est située à la sortie du vestiaire des équipes (voir carte en annexe). Tous les athlètes devront se présenter à la Chambre d'Appel au plus tard 20 minutes avant le départ de chaque course. Les athlètes qui ne se présenteront pas à temps à la Chambre d'Appel sans motif valable pourront être exclus de la compétition.

Les officiels d'équipe ne sont pas autorisés à entrer dans la Chambre d'Appel.

Les procédures suivantes auront lieu dans la Chambre d'Appel:

- Identification des athlètes par leurs dossards.
- Distribution du dossard avec transpondeur.
- Vérification de l'uniforme des athlètes

Les athlètes doivent se présenter à la Chambre d'Appel avec leur tenue de compétition, prêts à courir. Tous les sacs, vêtements ou effets personnels doivent être laissés au vestiaire.

Si le temps est froid, les athlètes seront autorisés à prendre avec eux le haut et/ou bas de leur survêtement qu'ils devront enlever à la sortie de la Chambre d'Appel. Les vêtements seront ensuite déposés dans le casier correspondant au vestiaire.

Après avoir quitté la Chambre d'Appel, les athlètes se dirigeront directement vers la zone de départ où ils pourront s'échauffer une dernière fois sur le parcours.

9.8 Alignement pour le Départ

Toute équipe complète se verra attribué un emplacement réservé pour chaque course des Championnats, en fonction du tirage au sort effectué par le Délégué Technique de l'IAAF. Les athlètes individuels se partageront un emplacement. Le résultat du tirage sera affiché à la zone de départ.

Des appels d'avertissement seront effectués 5 minutes, 3 minutes et 1 minute avant le départ.

9.9 Les Ordres du Starter

Les Ordres du Starter seront donnés en anglais comme suit:

- “On your marks”
- Coup de feu

9.10 Chronométrage

Le chronométrage officiel sera fourni par SEIKO grâce à des transpondeurs. Les dossards avec les noms des athlètes et les transpondeurs seront distribués directement à la Chambre d'Appel avant la course. Les athlètes doivent fixer sur leur poitrine le dossard avec leur nom avant de quitter la Chambre d'Appel. A la sortie de la Chambre d'Appel, un contrôle visant à vérifier le bon fonctionnement et placement des transpondeurs sera effectué.

9.11 Procédures de Post-Compétition

Après leur épreuve, tous les athlètes se dirigeront vers la Zone Mixte située juste après l'arrivée à droite où ils pourront effectuer des interviews flash avec les médias présents.

A la fin de la Zone Mixte:

- Les athlètes devront rendre leur transpondeur.
- Les athlètes sélectionnés pour le contrôle antidopage se verront notifier par un officiel de l'antidopage.
- Les médaillés seront notifiés en conséquence et escortés jusqu'à la zone d'attente pour la Cérémonie de Remise de Médailles.

Les athlètes souhaitant récupérer leurs effets devront retourner aux vestiaires.

Les interviews flash avec les télévisions et radios se feront immédiatement après chaque course dans la Zone Mixte, suivies de courtes interviews avec la presse écrite. Des conférences de presse seront organisées en présence de tous les médaillés.

9.12 Classement et ex aequo

Dans toutes les courses, les 4 premiers athlètes finissant l'épreuve compteront pour le classement. Chaque course fera l'objet d'un classement distinct.

Le résultat des équipes sera déterminé en fonction de l'addition de points réalisés par les athlètes comptant pour le classement de chaque équipe. L'équipe victorieuse sera celle dont le total de points sera le plus faible. Si une équipe termine incomplète, les coureurs terminant l'épreuve seront classés à titre individuel et pourront concourir pour l'attribution des primes individuels (athlètes seniors seulement).

Pour la détermination du total des points, les athlètes participant à titre individuel ou ceux appartenant à des équipes terminant incomplètes ne seront pas défalqués du classement de l'épreuve pour la détermination du classement par équipes. Les ex aequo seront départagés au profit de l'équipe dont le dernier coureur comptant pour le classement sera le mieux placé.

9.13 Cérémonies de remise des Médailles

Les médailles d'Or, d'Argent et de Bronze seront remises sur le podium aux trois premiers athlètes de chaque épreuve individuelle et aux trois premières équipes qui monteront sur le podium.

Les athlètes n'ayant pas terminé la course ou ayant été disqualifiés ne pourront pas monter sur le podium et ne recevront pas de médaille.

Les athlètes doivent porter l'uniforme officiel de leur délégation lors des cérémonies de remise des médailles. Pendant la diffusion de l'hymne national et le hissage des drapeaux, les athlètes devront faire face aux drapeaux et se comporter dignement.

9.14 Réclamations et Appels

Les Réclamations et Appels seront traités conformément à la Règle IAAF 146 dont un extrait est mentionné ci-dessous. Les Réclamations et Appels devront être déposés au CIT.

9.14.1 Réclamations

Les réclamations concernant les résultats ou le déroulement d'une épreuve devront être déposées dans les 30 minutes qui suivent l'annonce officielle des résultats de cette épreuve. Il incombera au COL de s'assurer que l'heure de l'annonce de tous les résultats a été enregistrée.

Toute réclamation doit être faite en premier lieu oralement au Juge-Arbitre par l'athlète lui-même, par quelqu'un agissant en son nom ou par un officiel représentant une équipe.

Si le Juge-Arbitre prend une décision, il y aura droit d'appel auprès du Jury d'Appel. Si le Juge-Arbitre n'est pas accessible ou disponible, la réclamation doit lui être notifiée par l'intermédiaire du CIT.

9.14.2 Appels

Un appel auprès du Jury d'Appel doit être déposé dans les 30 minutes :

- a) qui suivent l'annonce officielle du résultat modifié d'une épreuve suite à la décision du Juge-Arbitre; ou
- b) qui suivent la notification aux personnes qui protestent, lorsqu'aucune modification de résultat n'intervient.

L'appel doit être fait par écrit, signé par l'athlète, par une personne agissant en son nom ou par un représentant officiel d'une équipe, et doit être accompagné d'une caution de 100 USD ou de son équivalent, qui ne sera pas remboursée si la réclamation n'est pas acceptée.

Note: le Juge-Arbitre compétent, après sa décision sur une réclamation, devra informer immédiatement le CIT de l'heure de la décision. En cas d'incapacité du Juge-Arbitre à communiquer sa décision verbalement à l'équipe(s) ou à l'athlète(s) concerné(s), l'heure officielle de la notification sera celle où le CIT aura été informé

9.15 Primes de Compétition

Les primes pour les Championnats du monde de Cross de l'IAAF seront les suivantes:

Primes Individuelles

1 ^{er}	US \$30,000	4 ^{ème}	US \$ 7,000
2 ^{ème}	US \$15,000	5 ^{ème}	US \$ 5,000
3 ^{ème}	US \$10,000	6 ^{ème}	US \$ 3,000

Primes par Equipe

1 ^{ère}	US \$20,000	4 ^{ème}	US \$ 10,000
2 ^{ème}	US \$16,000	5 ^{ème}	US \$ 8,000
3 ^{ème}	US \$12,000	6 ^{ème}	US \$ 4,000

Les paiements seront effectués après confirmation des contrôles antidopage et réception des Formulaires fournissant des coordonnées bancaires complètes. Le COL a confirmé qu'aucune taxe ne sera déduite des primes. Les Formulaires seront distribués sur place par le personnel du Département des Compétitions de l'IAAF.

En signant le formulaire, les athlètes s'engagent et acceptent les droits et obligations inhérents aux primes indiquées ci-dessus. Si les résultats du contrôle antidopage d'un athlète s'avèrent positifs, la prime concernée sera retenue.

10. SERVICES MEDICAUX

10.1 Généralités

Le COL proposera des soins et des services de médecine du sport ainsi qu'un service d'urgence 24h sur 24 (sur appel). Toutes les informations nécessaires et les numéros de téléphone utiles seront disponibles aux différents CIC/CID.

10.2 Appels d'Urgence

Ambulance: **999**.

10.3 Services Médicaux aux Hôtels des Equipes

En cas d'urgence, une ambulance sera disponible (médecin et personnel médical) sur appel 24h/24.

10.3.1 Salles pour la Physiothérapie

Des installations adéquates afin de pratiquer massages et physiothérapie seront prévues dans tous les hôtels pour les équipes disposant d'un personnel médical. Veuillez contacter le CIC concerné pour plus d'informations. Des soins seront également possibles pour les équipes sans personnel médical.

10.4 Services Médicaux sur le Parcours

Pendant la compétition, des équipes médicales d'urgence et des ambulances seront stationnées sur le parcours et un Centre Médical sera installé à proximité de la ligne d'arrivée.

10.5 Procédures en cas de blessure ou de maladie

En cas de blessure ou de maladie, veuillez-vous présenter au médecin du COL en service à l'hôtel (dont le numéro sera disponible au CIC) ou au Centre Médical du parcours afin d'y recevoir des soins adaptés.

Les Services Médicaux du COL se concentreront sur les soins aux blessés. Les patients nécessitant plus de soins seront admis dans les hôpitaux associés.

10.6 Hôpitaux Associés

Des hôpitaux associés aux Championnats ont été choisis pour tous les cas d'urgence. Ils sont équipés d'un laboratoire et d'un service de radiologie en mesure d'évaluer les situations médicales et de proposer une éventuelle hospitalisation.

10.7 Autres informations

Les équipes seront fournies en glace (sur demande) pour les soins et en eau potable pour les athlètes aussi bien aux hôtels que sur le parcours. Veuillez contacter les CIC en cas de besoin.

11. CONTROLE ANTI-DOPAGE

Les contrôles antidopage seront effectués conformément aux Règles de l'IAAF et au Règlement Antidopage de l'IAAF (les dernières éditions sont disponibles sur le site Internet de l'IAAF) et sous l'autorité du Délégué Antidopage de l'IAAF.

Des tests d'urine et sanguins seront pratiqués dans les postes Antidopage situés aux hôtels des athlètes et sur le lieu de la compétition.

De plus amples informations seront fournies au cours de la Réunion Technique.

12. DEPARTS

Sauf dispositions spéciales prises au préalable avec le COL, ou à titre individuel par les Fédérations Membres, tous les participants devront quitter Bydgoszcz le 25 mars. Le détail des horaires de départ des hôtels vers les aéroports officiels sera fourni par les CIC le dimanche soir.

QUOTA

ANNEXE A

Toutes les Fédérations Membres ont droit à un quota de base d'un athlète homme et d'une athlète femme. Sur la base des résultats obtenus lors des deux meilleures des trois éditions précédentes de la compétition, les Fédérations Membres suivantes bénéficient d'un quota plus élevé :

Hommes

8 athlètes	ERI, ETH, KEN, MAR, RSA, UGA, USA
7 athlètes	ESP, FRA, GBR, JPN
6 athlètes	ALG, AUS, BRN, POR
5 athlètes	BRA, CAN, QAT, RWA
4 athlètes	ITA, NOR, SUD, TAN
3 athlètes	ARG, MEX, NZL, TUN

Femmes

8 athlètes	ETH, GBR, JPN, KEN, RSA, USA
7 athlètes	ESP, MAR, UGA
6 athlètes	AUS, BRN, POR
5 athlètes	ALG, CAN, CHN
4 athlètes	ITA, RUS, TUN
3 athlètes	BOT, FRA, NZL

Pays-Hôte

POL

Le quota maximum par course demeure fixé à 4 (nombre d'athlètes comptant pour le classement) indépendamment du nombre d'athlètes engagés (ceci s'applique également dans le cas de places de quota supplémentaires pour les Champions Continentaux – voir ci-après).

CHAMPIONS CONTINENTAUX

Toutes les Associations Continentales organiseront des Championnats du Monde de Cross-Country en 2012. Pour les Champions Continentaux Individuels et par Equipe participant aux quatre courses correspondantes des Championnats du Monde de Cross-Country de l'IAAF, des subventions spécifiques au voyage et à l'hébergement seront attribuées comme décrit ci-après :

Compétitions individuelles – Le Champion Continental de chaque épreuve individuelle bénéficiera systématiquement de 100% de la subvention au voyage et à l'hébergement.

Compétitions par équipes - Subvention à l'Hébergement – Les Champions Continentaux (jusqu'à un maximum de quatre athlètes pour chaque course) de chaque épreuve par équipe bénéficieront systématiquement de la subvention à l'hébergement.

Compétitions par équipes - Subvention au Voyage – Les Champions Continentaux (jusqu'à un maximum de quatre athlètes pour chaque course) de chaque épreuve par équipe bénéficieront systématiquement de la subvention au voyage à hauteur de 50%. La subvention au voyage sera portée à 100% dans les cas suivants :

- si le nombre minimum d'équipes indiqué ci-après a participé (avec quatre athlètes comptant pour le classement) à l'épreuve correspondante aux Championnats Continentaux :

- | | | |
|---|-----------------|------------|
| ○ | Afrique | 11 équipes |
| ○ | Asie | 9 équipes |
| ○ | Europe | 10 équipes |
| ○ | NACAC | 6 équipes |
| ○ | OCEANIE | 4 équipes |
| ○ | Amérique du Sud | 3 équipes |
- OU si l'équipe concernée finit dans la première moitié des Championnats du Monde de Cross-Country de l'IAAF.

Si les Champions ne sont pas engagés, cet avantage ne sera pas reporté sur les athlètes occupant la deuxième place. Les Associations Continentales concernées devront envoyer les résultats de ces compétitions à l'IAAF afin de permettre la mise en œuvre pratique de ces avantages financiers.

GROUPE A

Les Fédérations appartenant à cette catégorie peuvent entrer en Pologne sans visa.

AFRIQUE	MRI, SEY
ASIE	BRU, HKG, JPN, KOR, MAC, MAS, SIN, TPE
EUROPE	AND, ALB, AUT, BEL, BIH, BUL, CRO, CYP, CZE, DEN, ESP, EST, FIN, FRA, GBR, GER, GIB, GRE, HUN, IRL, ISL, ISR, ITA, LAT, LIE, LTU, LUX, MKD, MLT, MNE, MON, NED, NOR, POR, ROU, SLO, SMR, SRB, SUI, SVK, SWE
NACAC	AIA, ANT, ARU, BAH, BAR, BER, CAN, CAY, CRC, ESA, GUA, HON, ISV, IVB, MEX, MNT, NCA, SKN, TKS, USA
OCEANIE	ASA, AUS, COK, GUM, NFI, NMI, NZL, PYF
CONSUDATLE	ARG, BRA, CHI, PAN, PAR, URU, VEN

Important:

ALB, BIH, MAC, MNE, SRB: exclusivement pour les passeports biométriques
TPE: exclusivement pour les passeports avec numéro ID

GROUPE B

Les Fédérations appartenant à cette catégorie ont besoin d'un visa pour entrer en Pologne et elles ont une représentation consulaire de Pologne dans leur pays.

AFRIQUE	ALG, ANG, EGY, ETH, KEN, LBA, LIB, MAR, NGR, RSA, TUN
ASIE	AFG, CHN, INA, IND, IRI, IRQ, JOR, KAZ, KSA, KUW, PAK, PRK, QAT, SYR, THA, TKM, UAE, UZB, VIE
EUROPE	ARM, AZE, BLR, GEO, MDA, RUS, TUR, UKR
NACAC	CUB
CONSUDATLE	COL, PER

GROUPE C

Les Fédérations appartenant à cette catégorie ont besoin d'un visa pour entrer en Pologne mais ELLES N'ONT PAS de représentation consulaire de Pologne dans leur pays et doivent adresser leur demande à la représentation la plus proche (entre parenthèses).

AFRICA	BDI (KEN), BEN (NGR), BOT (RSA), BUR (KEN), CAF (ANG), CGO (ANG), CHA (LBA), CIV (NGR), CMR (NGR), COD (ANG), COM (KEN), CPV (MAR), DJI (ETH), ERI (EGY), GAB (ANG), GAM (MAR), GBS, (MAR), GEQ (NGR), GHA (NGR), GUI (NGR), LBR (NGR), LES (RSA), MAD (KEN), MAW (RSA), MLI (ALG), MOZ (RSA), MTN (MAR), NAM (RSA), NIG (LBA), RWA (KEN), SEN (MAR), SLE (NGR), SOM (KEN), STP (ANG), SUD (EGY), SZW (RSA), TAN (KEN), TOG (NGR), UGA (KEN), ZAM (RSA), ZIM (RSA)
ASIA	BAN (IND), BHU (IND), BRN (KUW), CAM (THA), KGZ (KAZ), LAO (THA), MDV (IND), MGL (CHN), MYA (THA), NEP (IND), OMA (KSA), PHI (MAS), PLE (ISR), SRI (IND), TJK (UZB), TLS (INA), YEM (KSA)
NACAC	BIZ (MEX), DMA (VEN), DOM (COL), GRN (VEN), HAI (COL), JAM (VEN), LCA (COL), PUR (USA), TRI (VEN), VIN (VEN)
OCEANIA	FIJ (AUS), FSM (AUS), KIR (AUS), MHL (AUS), NRU (AUS), PLW (AUS), PNG (AUS), SAM (AUS), SOL (AUS), TGA (AUS), TUV (AUS), VAN (AUS)
CONSUDATLE	BOL (PER) , ECU (PER), GUY (VEN), SUR (VEN)

Formulaire du COL pour les Invitations facilitant les Demandes de Visas

Fédération Membre _____

Personne à contacter _____

Coordonnées Tél. : _____ E-mail: _____

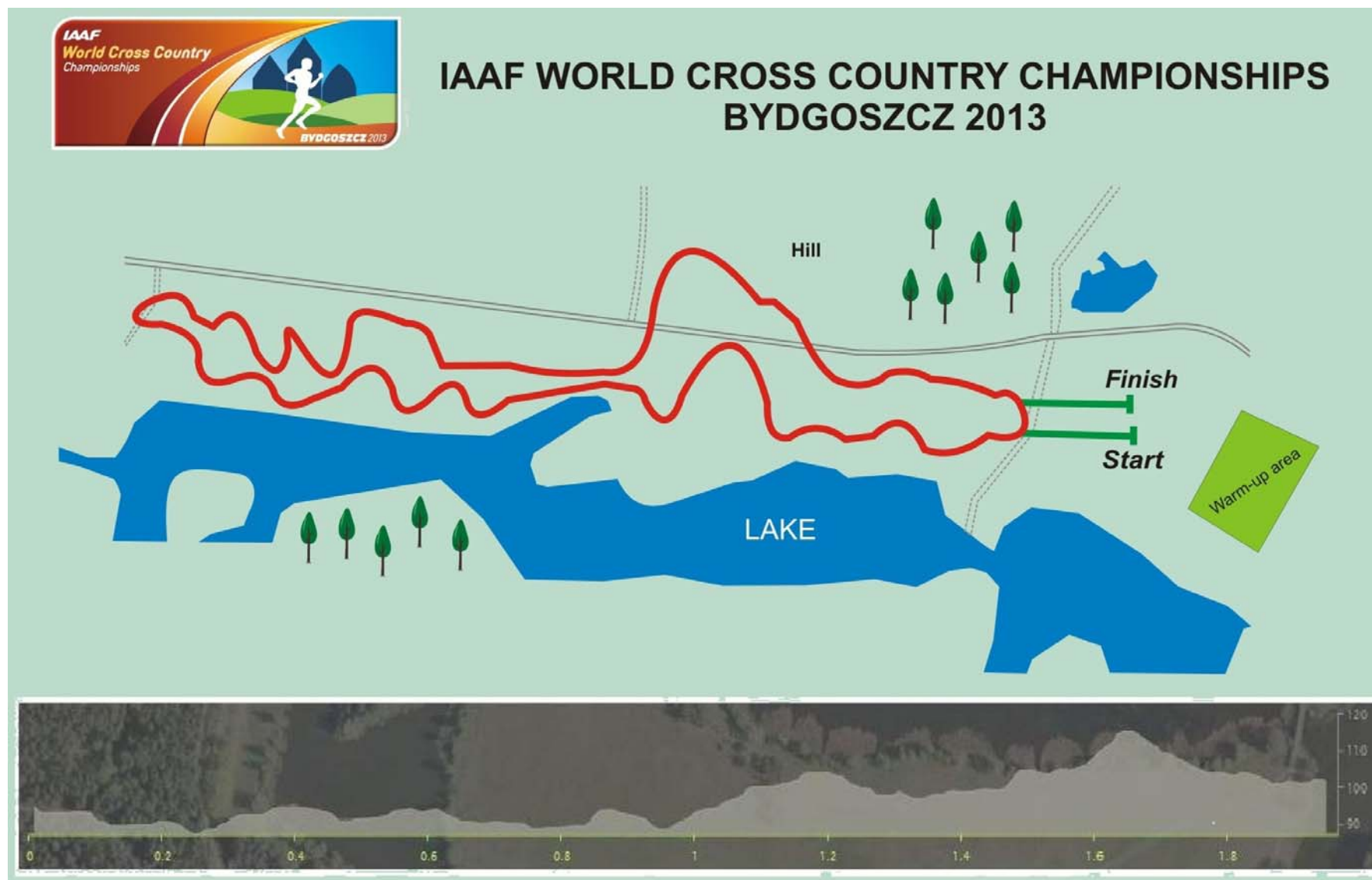
	nom complet (tel qu'il figure sur le passeport)	date de naissance*	lieu de naissance	sexe	nationalité	numéro de passeport	lieu d'émission	Passeport date d'émission*	date d'expiration*	fonction	ville de la demande de visa
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											

* veuillez utiliser ce format pour les dates : **jour/mois/année**

PLAN DU SITE DE LA COMPETITION

ANNEXE C





1. Considérant que je suis autorisé à participer aux Compétitions Internationales, Je soussigné,

- _____ de _____
 [Nom de Famille, Prénom] [Fédération Nationale]
- apporte mon accord et adhésion aux points suivants. Je reconnais :
- 1.1 Avoir reçu des informations sur les Règles des Compétitions de l'IAAF (les "Règles"), et sur la Réglementation de l'IAAF (la "Réglementation") accessibles sur le site Internet de l'IAAF (<http://www.iaaf.org/aboutiaaf/publications/regulations/index.html>) et avoir eu la possibilité d'en prendre connaissance.
 Consentir et accepter de me soumettre et d'être lié par les dispositions des Règles et de la Réglementation telles que modifiées de temps à autre.
 - 1.2 Consentir et accepter notamment de me soumettre et d'être lié par les dispositions des Règles Antidopage de l'IAAF (Chapitre 3 des Règles) et du Règlement Antidopage de l'IAAF et des Standards Internationaux inclus dans le Règlement Antidopage de l'IAAF. Déclarer que je n'utilise pas actuellement ni n'utiliserai dans le futur de substance ou méthode ou autre pratique qui enfreint les Règles Antidopage de l'IAAF. M'engager à concourir en Athlétisme sans jamais avoir recours au dopage.
 - 1.3 Avoir reçu des informations et avoir eu la possibilité de prendre connaissance de la Note d'Information aux Athlètes disponible sur le site Internet de l'IAAF (<http://www.iaaf.org/aboutiaaf/publications/regulations/index.html>) sur l'utilisation de mes données personnelles par l'IAAF. Consentir et accepter que des renseignements de nature personnelle soient utilisés par l'IAAF conformément à la Note d'Information aux Athlètes.
 - 1.4 Consentir et accepter en particulier notamment que des informations personnelles, y compris, sans s'y limiter, les données personnelles et confidentielles me concernant (selon la définition de ces termes dans le Règlement Antidopage) puissent être traitées aux fins de lutte contre le dopage, conformément aux Règles Antidopage de l'IAAF et au Règlement Antidopage de l'IAAF (et au Standard international pour la protection des renseignements personnels inclus dans le Règlement Antidopage) par et dans le cadre de l'IAAF, ses Associations Continentales et Fédérations Membres, l'Agence Mondiale Antidopage, les Agences Nationales Antidopage et/ou autres Organisations Antidopage, y compris, sans s'y limiter, dans le cadre de la base de données du système ADAMS.
 - 1.5 Consentir et accepter que dans le cadre limité de la promotion de l'IAAF, du Sport de l'Athlétisme, ou de compétitions d'athlétisme en particulier, l'IAAF utilise au niveau mondial et sans me rétribuer toutes les images ou photographies de moi figurant dans tout support d'information et prises lors de compétitions d'athlétisme ou en relation avec des compétitions d'athlétisme dans lesquelles l'IAAF a un intérêt de propriété, dont les Championnats du Monde d'Athlétisme et d'autres compétitions de la Série Mondiale d'Athlétisme.
 - 1.6 Donner mon accord et adhésion au principe que tout litige survenant à la suite d'une décision prise conformément aux Règles puisse être porté en appel exclusivement selon les modalités prévues dans les Règles auprès du Tribunal Arbitral du Sport (TAS). Donner mon accord et adhésion au principe que toutes les décisions du TAS selon les Règles soient finales et exécutoires et de m'engager à ne porter aucune réclamation, arbitrage, action ou litige devant tout autre cour ou tribunal.

2. Excepté en cas de reconduction à la demande de l'IAAF à quelque moment que ce soit, cet Accord sera à durée indéterminée et n'arrivera à expiration qu'au jour de ma retraite de l'Athlétisme.

3. Le présent Accord sera régi par le droit monégasque et s'interprétera selon ce dernier.

En signant cet « Accord et Adhésion », je reconnais que j'ai lu et compris le présent « Accord et Adhésion », et qu'il est juridiquement contraignant.

Date : _____

Nom : _____
 [Nom de famille (Caractères d'imprimerie et Majuscules), Prénom]

Date de Naissance : _____
 [Jour/Mois/Année]

Signature : _____

Athlètes	Officiels Subventionnés (55%)	Officiels Non-subventionnés (25%)
1	1	1
2	2	1
3	2	1
4	3	1
5	3	2
6	4	2
7	4	2
8	5	2
9	5	3
10	6	3
11	7	3
12	7	3
13	8	4
14	8	4
15	9	4
16	9	4
17	10	5
18	10	5
19	11	5
20	11	5
21	12	6
22	13	6
23	13	6
24	14	6
25	14	7
26	15	7
27	15	7
28	16	7
29	16	8
30	17	8
31	18	8
32	18	8